

Demande de subvention suite à l'acquisition **d'un appareil électroménager écologique**

Allocation d'une subvention aux résidents de la commune qui achètent un appareil électroménager écologique et ce avec une prime unique de 75 € par appareil, par catégorie, tous les 5 ans.

La norme minimale par appareil électroménager écologique est de "A" pour un lave-linge de "B" pour un lave-vaisselle, un frigo et combi frigo-congélateur et de "C" pour un congélateur. Pour les sèche-linges, les aspirateurs et les fours, les anciens labels resteront en vigueur (à partir de la classe A+) jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau label prévu en 2024.

La présente demande est à introduire auprès de l'Administration communale de Weiler-la-Tour au plus tard 3 mois après l'acquisition de l'appareil en question.

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

TELEPHONE: _____

TYPE D'APPAREIL ET CLASSE ENERGETIQUE: _____

NO. COMPTE BANCAIRE: IBAN LU _____

BANQUE: _____

TITULAIRE DU COMPTE: _____

Prière de joindre une copie de la facture, la preuve de paiement et la preuve de la classe énergétique de l'appareil à la présente demande.

DATE : _____

SIGNATURE: _____



Vos données seront uniquement traitées dans le cadre de votre demande de subvention. Aucune donnée ne sera transmise à une tierce personne ou société.

